

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2017
DATE D’AFFICHAGE : 23 juin 2017
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 17
POUVOIR : 2
VOTANTS : 19

L’an deux mil dix-sept, le trente juin, à huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie, Place Auguste Trézy, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Dominique IMPERIAL, Geneviève GENDRE, Jacques DELPORTE, Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Françoise CELAS, Alain LITTIERE, Catherine COLIN, Isabelle BRUAUX, Patricia DESCROIX, Guy CABANIÉ, Antoinette ABBAGNATO, Christine CAMUS, Raphaël MENDES, Marie CLEYRAT formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Stéphane CIGLAR représenté par Marie CLEYRAT
Dany ROUGERIE représenté par Françoise CELAS

Secrétaire de séance : Martine FITTE-REBETÉ

INTERCOMMUNALITE : MODALITES FINANCIERES DE RETRAIT DES COMMUNES DE FERRIERES-EN-BRIE ET PONTCARRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD

DELIBERATION

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

Article 1^{er} : SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le retrait des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré de la Communauté de Communes du Val Briard à partir du 1^{er} juillet 2017.

Article 2 : DIT que le protocole d'accord des dépenses et biens transférés sera annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 9h25.



Le Maire,


Miréille MUNCH